

Agenda

Pour mémoire

1^{er} juin :

Commémoration des 25 ans de l'INSERR

7 et 8 juin :

Formation continue au module "harmonisation des pratiques d'évaluation B" à destination des agents de la Corrèze

19 et 20 juin :

Formation continue "intervenir sur les conduites addictives" des animateurs de stage de sensibilisation à la sécurité routière

21 et 22 juin :

Formation initiale des médecins en charge du contrôle médical de l'aptitude à la conduite (Nevers)

1, 7, 8 et 15 juin :

Formation continue des experts en automobile au contrôle des "véhicules endommagés" (stages délocalisés)

À venir

Du 25 juin au 20 juillet :

Formation continue de la filière "éducation routière" aux catégories du groupe lourd du permis de conduire (C et D)

LA LETTRE DE L'INSERR

Directrice de la publication :

Carole DABRIGEON

Assistante Communication :

Nathalie VIDOT

Conception : HB Création

INSERR

122 Rue des Montapins

CS 20015 - 58028 NEVERS Cedex

Tél : 03.86.59.90.59

Fax : 03.86.59.53.82

www.inserr.fr

Actualités

LA FILIÈRE ÉDUCATION ROUTIÈRE

La formation continue "groupe lourd"

Vingt-sept agents, inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière et délégués au permis de conduire et à la sécurité routière, ont été sélectionnés, par la délégation à la sécurité routière (DSR), pour suivre ce module de formation spécifique à l'obtention des catégories C, D du permis de conduire. La session a débuté le 25 juin dernier.

Ils rejoindront à nouveau l'INSERR en août pour la catégorie CE.

La formation initiale complémentaire des examinateurs du permis de conduire

Le décret n° 2013-422 du 22/05/2013 portant statut particulier du corps des IPCSR prévoit : « pour être autorisés à faire passer les épreuves de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2, les IPCSR stagiaires doivent en outre être titulaires du permis A2 depuis cinq ans au moins à la date de l'obtention de la qualification initiale ou avoir réussi une évaluation théorique et pratique de leur aptitude à la conduite d'un niveau supérieur à celui requis pour l'obtention du permis de conduire de la catégorie A2 ».

À ce titre, quatre agents, titulaires du permis A ou A2 depuis plus de cinq ans, bénéficieront d'une remise à niveau de la pratique de la conduite des motocyclettes. Pour onze d'entre eux, une formation spécifique « niveau supérieur » est organisée. Elle débouche sur la reconnaissance de leur capacité à la conduite des motocyclettes d'un niveau supérieur à celui du permis de conduire.

Les six agents non titulaires de la catégorie A seront formés en octobre prochain.

ENTREPRISES PRIVÉES ET COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

Le groupe Centre France forme ses collaborateurs

Groupe médias de proximité avec huit titres quotidiens, dix titres hebdomadaires et une agence de presse, le groupe Centre France compte plus de 1 600 salariés, dont 550 journalistes.



Cent collaborateurs du groupe ont participé à des ateliers d'échange et d'animation à la prévention du risque routier :

- qu'est-ce que le comportement sûr ?
- qu'est-ce que l'acte de conduite ?
- qu'est-ce que les risques et la prise de risque ?

Divers ateliers d'animations pédagogiques sur la thématique des perturbateurs étaient proposés.

L'INSERR, partenaire du rallye de l'escadron départemental de sécurité routière (ESDR) de la Nièvre

Une action de prévention routière dénommée "TRAJECTOIRES DE MOTARDS" a été inscrite au plan départemental d'actions de sécurité routière du département de la Nièvre pour l'année 2018.

Cette action a pour but de sensibiliser les motocyclistes civils aux dangers de la route, au port des équipements de sécurité et leur présenter une trajectoire de sécurité telle qu'enseignée aux motocyclistes de la gendarmerie lors de leur formation.

La Tunisie sollicite l'INSERR

Karin HAUDENSCHILD, directrice de la formation et de la commercialisation, a représenté l'INSERR en participant et en intervenant, lors du colloque « conférence internationale sur l'éducation routière ».

Ce colloque s'est déroulé les 26 et 27 avril 2018, à Tunis.



Rappel

Le décret n° 2012-886 du 17 juillet 2012, relatif au **contrôle médical de l'aptitude à la conduite**, et l'arrêté du 31 juillet 2012, modifié par l'arrêté du 30 mai 2013 relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite, ont apporté des modifications significatives à l'organisation du contrôle médical réalisé pour les conducteurs ou futurs conducteurs.

L'agrément est accordé pour une durée de cinq ans par arrêté préfectoral. Il peut être renouvelé dans la mesure où les conditions qui ont permis sa délivrance sont toujours réunies.

Son renouvellement est subordonné à l'obligation de suivi d'une formation continue.

Le coût de la formation est inchangé : 249,00 € TTC

L'INSERR a mis en place un espace internet dédié à la formation des médecins en charge du contrôle de l'aptitude à la conduite automobile :

<http://www.inserr.fr/formation-categorie/medecins-aptitude-la-conduite>.

Vous y trouverez toute l'information pour assister à ces formations.

Votre contact :

Marie SAFFRAY, assistance de direction, est à la disposition des médecins au **03 86 59 90 56** ou par courriel à marie.saffray@inserr.fr

Formation continue de la filière éducation routière : perfectionnement à la conduite des véhicules du groupe lourd



La conduite en sécurité d'un véhicule lourd, dans certaines situations, demeure une tâche difficile pour le conducteur compte tenu des caractéristiques techniques de cette catégorie de véhicules, de leurs capacités d'insertion dans la circulation et, enfin, des spécificités du poste de conduite.

De ce fait, l'évaluation de la prestation de conduite des candidats au permis de conduire sur ce type de véhicule reste particulière.

En outre, les technologies mises en œuvre sur les véhicules de transports de marchandises et de voyageurs évoluent constamment.

De nombreuses innovations interviennent de façon régulière. Les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière doivent être formés. En effet, ces évolutions peuvent avoir des incidences sur le déroulement des épreuves pratiques des examens du permis de conduire de ces catégories.



Six sessions de formations à destination de quarante-huit inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière ont été organisées, en juin, sur le site de l'INSERR.

OBJECTIF GÉNÉRAL

- connaître les équipements récents des véhicules lourds ;
- comprendre les principes de fonctionnement des dernières technologies mises en œuvre dans le domaine de la conduite routière ;
- maintenir les compétences de conduite concernant la conduite des véhicules du groupe lourd équipés des dernières technologies.

CONTENUS PÉDAGOGIQUES

Ce module de formation s'articule entre apports théoriques et exercices pratiques :

Jour n° 1 :

- évolutions techniques et technologiques des véhicules lourds ;
- exercices pratiques.

Jour n° 2 :

- maintenir et développer les compétences professionnelles propres à la connaissance et à la conduite des véhicules du groupe lourd (véhicules de catégorie CE et D).